

J'estime qu'il ne serait pas nécessaire de les augmenter tous. Le gouvernement retire-t-il tout ce qu'il peut de l'impôt sur les sociétés par rapport à la situation dans certains autres pays? A-t-il examiné la question des allocations d'épuisement pour les sociétés qui s'occupent du forage de puits de pétrole? A-t-il songé à imposer une partie de la plus-value des immobilisations, comme cela se pratique aux États-Unis? A-t-il examiné ce que j'estime être un budget de la défense très élevé pour les résultats obtenus? Je suis convaincu que le gouvernement pourrait trouver plus d'argent dans ce domaine s'il le voulait vraiment.

La réponse est toujours la même. Chaque fois que nous proposons une chose, on nous dit que cela ne peut se faire parce que le coût est trop élevé. Si le gouvernement voulait faire ces choses, rien ne l'en empêcherait.

M. Macdonald: Comme par enchantement.

M. Prittie: Monsieur le président, nous sommes ravis que ce changement ait été effectué. Je terminerai en disant que la rapidité avec laquelle on y a procédé m'a déconcerté mais évidemment c'est le résultat qui compte.

M. Winkler: Monsieur le président, je voudrais maintenant dire quelques mots. Je suis ravi moi aussi de la présentation de la Partie IV de la mesure et de l'objectif indiqué dans la résolution. Je dois avouer n'avoir pas assisté très assidûment aux délibérations du comité mixte, mais j'ai été un peu déconcerté de noter, au cours des discussions, que l'amendement présenté par les représentants du parti conservateur, amendement qui, en fait, aurait procuré \$100 par mois à tous les Canadiens à l'âge de 65 ans, avait été rejeté. J'ai entendu mon voisin de gauche dire qu'il avait été le seul avec l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre à voter pour un taux uniforme de \$100 à l'âge de 65 ans; je constate d'autre part qu'ils n'ont pas appuyé l'amendement proposé au comité par mes collègues.

M. Knowles: Et vous savez pourquoi!

M. Winkler: Cela n'a pas d'importance pour moi.

M. Knowles: Cela n'a pas d'importance?

M. Winkler: Non, cela n'a pas d'importance. J'ai déjà dit sur cette question, que pour ma part, je voulais que tous les citoyens ayant atteint 65 ans, touchent une pension de

[M. Prittie.]

vieillesse de \$100 par mois et je vais vous dire pourquoi. Bien que j'appuie la mesure sans aucune réserve, je le répète, à mon avis, les versements devraient s'établir au taux uniforme de \$100 par mois, à 65 ans, à compter du 1^{er} janvier 1966.

Le ministre s'est levé à sa place et s'est efforcé de retirer de grands avantages politiques pour la présentation de cette mesure législative de bien-être. Il m'a fait penser au politicien en tournée électorale. Il a voulu s'attribuer tout le crédit possible pour ce qui était bien vu et n'accepter aucune responsabilité pour ce que le grand public aime le moins parmi les activités du parti au pouvoir. Il n'est pas nécessaire de remonter bien loin en arrière pour illustrer ma thèse. Le ministre s'est désolé de la manière de présenter les choses.

On me permettra donc de répéter que dès 1960, j'avais proposé à la Chambre un régime de pensions à participation qui préconisait une pension de \$100 par mois à 65 ans. Je n'ai pas changé d'attitude. Le député de Winnipeg-Nord-Centre dit qu'ils avaient un motif de ne pas appuyer notre point de vue pendant les séances du comité mixte. Permettez-moi de formuler une observation au comité, monsieur le président, à la lumière de la mesure que nous étudions. La pension de \$75 par mois qui sera payée à tout le monde à 65 ans en 1970 aurait été majorée de \$25 tirés du régime de pensions du Canada.

En outre, quelqu'un a dit cet après-midi qu'on a beaucoup parlé des prestations supplémentaires, de l'inégalité de la structure actuelle et des avantages considérables qu'en retireront ceux qui ont maintenant de 45 à 60 ans. De façon générale, les Canadiens sont assez raisonnables et je puis dire que les citoyens de ce groupe d'âge auraient été satisfaits de recevoir une pension plus conforme aux principes de l'équité au moment où ils deviendront admissibles, mais tous les hommes sont pareils. Personne n'oserait refuser ce qu'on lui donne gratuitement. Le ministre doit accepter cette responsabilité parce qu'à mon avis, le coût de la vie va augmenter tellement au cours des années qui suivront la mise en vigueur de ce régime, que \$100 ne sera sûrement pas un montant exagéré.

Le ministre a cité cet après-midi ces mots prodigieux qu'on retrouve dans le Livre blanc au sujet de la sécurité, de la dignité et tout le reste. Je signale aux membres du comité que même si l'on portait aujourd'hui la pension à \$100 par mois, quiconque devrait vivre